

Rapport sur la solvabilité et la situation financière - 2021 -

AGRI PRÉVOYANCE



www.groupagricar.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Performance financière	9
A.4 Résultats des autres activités	11
A.5 Autres informations	11
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
B.1 Information générales sur le système de gouvernance	12
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	16
B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	17
B.4 Système de contrôle interne	18
B.5 Fonction d'audit interne	19
B.6 Fonction actuarielle	19
B.7 Sous-traitance	20
B.8 Autres informations	20
C. PROFIL DE RISQUES	21
C.1 Risques stratégiques	22
C.2 Risques de souscription assurantielle	22
C.3 Risques de marché	23
C.4 Risque de crédit (défaut)	24
C.5 Risque de liquidité	24

C.6	Risque opérationnel	24
C.7	Risques juridiques et conformités	25
C.8	Autres risques importants	26
C.9	Autres informations	26
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	27
D.1	Actifs	27
D.2	Provisions techniques	34
D.3	Autres passifs	39
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	40
D.5	Autres informations	40
E.	GESTION DU CAPITAL	41
E.1	Fonds propres	41
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	43
E.3	Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	44
E.4	Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé	45
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	45
E.6	Autres informations	45
F.	ANNEXES - LES ÉTATS QUANTITATIFS	46

SYNTHÈSE

Le résultat 2021 d'AGRI PRÉVOYANCE est marqué par une baisse de -4,9% de son chiffre d'affaires à 142,6 M€ suite à l'annulation des primes émises non acquises, cotisations absentes, liées à la difficulté de mise en place des DSN. Le résultat de l'institution (-17 M€) est déficitaire pour la 3^{ème} année consécutive et son ratio combiné ressort à 123%. Les raisons de cette dégradation sont la reprise de consommation santé post-Covid, la déshérence sur le risque décès et une accélération de la détérioration du risque arrêt de travail dans un contexte où le comportement des assurés a changé. Un plan de recapitalisation de remédiation a été validé par le Conseil d'Administration.

En termes de gouvernance, AGRI PRÉVOYANCE est l'institution de prévoyance des salariés non-cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance, dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur AGRI PRÉVOYANCE concernent l'éventuelle non-réalisation du plan de développement, le rééquilibrage des contrats déficitaires et l'adaptation aux évolutions réglementaires (Loi Eckert, RGPD, DDA...). La qualité des données et les risques liés à l'externalisation d'opérations font aussi l'objet d'attentions particulières.

La valorisation du portefeuille d'actifs représente 361 M€ en sensible amélioration. Son niveau de risque a baissé suite à la couverture du portefeuille actions. Le rendement distribué reste soutenu à 4,49%.

Les provisions d'AGRI PREVOYANCE sont stables à 288 M€ contre 290 M€ l'année précédente.

Les fonds propres baissent de 6% impactés par le résultat social négatif.

Le capital de solvabilité requis (SCR) de l'institution augmente de 18 M€ à 102 M€. Cette croissance est liée essentiellement à la disparition des amortisseurs prudentiels et à l'augmentation des risques assurés.

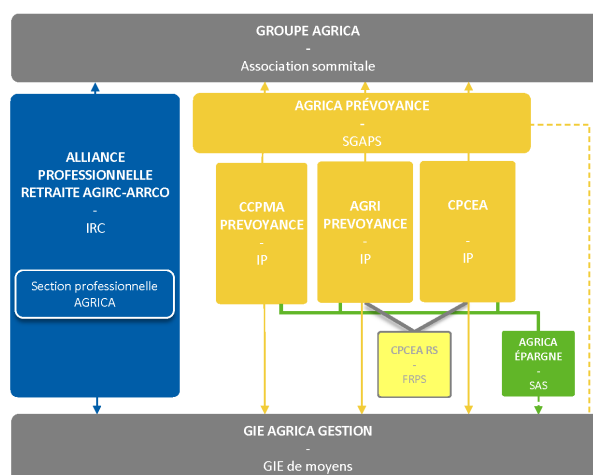
Dans un contexte d'impact durable de la Covid-19 sur les risques, le ratio de solvabilité de l'institution passe de 144% à 114%. Des décisions de recapitalisation et d'ajustement des tarifs ont été validés en fin d'année pour renforcer la rentabilité et conforter la solvabilité

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Entités membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

AGRI PRÉVOYANCE offre des garanties dans le cadre des Accords de la Production Agricole, de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les principaux contrats Accords National et Locaux de la Production Agricole, Accord Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), ils prévoient aussi une complémentaire santé pour les actifs et retraités.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises ont été souscrits.

A.1.c Objectifs et stratégies

AGRI PRÉVOYANCE est l'institution de prévoyance des salariés non cadres de la production agricoles. Son objectif est de couvrir la totalité des conventions collectives santé et prévoyance des salariés Agricoles.

Pour ce faire, les syndicats représentants au conseil d'administration ont développé une première offre agricole en 2010 puis à nouveau en 2016 dans le but d'améliorer le niveau de protection sociale des salariés agricoles.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec des mutuelles : la mutuelle verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, il a été créé une SGAPS avec CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA. Le nouveau Groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	149,9	142,6
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-29,0	-32,0
RÉSULTAT FINANCIER NET D'IT	9,3	11,8
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	-15,1	-17,0

Au titre de l'exercice 2021, l'institution AGRI PRÉVOYANCE présente un résultat déficitaire de 17,0 M€ après impôts. Le résultat est en diminution sur la partie assurantielle.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 142,6 M€. Il est en baisse de 4,9% par rapport à l'exercice précédent suite notamment à la non reconduction de la PANE sur les exercices antérieurs pour un montant de 15,1 M€. Indépendamment de cet événement, les cotisations s'établiraient à 157,7 M€, soit une progression de 3,2%.

Le résultat assurantiel se dégrade de nouveau en 2021, avec un montant de -32,0 M€ en comparaison de -20,9 M€ en 2020. La sinistralité de l'exercice 2021 est marquée par la déshérence mais aussi par la crise sanitaire.

Le résultat financier de l'exercice 2021 représente 11,8 M€. Il a augmenté en comparaison à celui de l'exercice précédent soit 9,3 M€ (+26,9%). En dépit de la crise sanitaire, les marchés financiers ont été porteurs sur 2021.

Le résultat après impôt représente -17,0 M€ fin 2021 pour l'ensemble des activités, en diminution par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de -15,1 M€.

A.2.b Résultats par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	149,9	142,6
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-29,0	-32,0
RATIO COMBINÉ	120%	123%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2021 très inférieure à la valeur cible avec un ratio combiné de 123%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 142,6 M€. Il est en baisse de 4,9% par rapport à l'exercice précédent compte tenu des effets de la crise sanitaire et économique de la COVID-19 et une non reconduction des PANE sur les exercices antérieurs pour un montant de 15,1 M€. Le chiffre d'affaires est inférieur à la projection qui s'établissait à 153,7 M€.

Le résultat assurantiel se dégrade en affichant -32,0 M€ en comparaison des -29,0 M€ l'exercice précédent, expliqué par la baisse du résultat technique de -2,8 M€ et du résultat de gestion de -0,2 M€. Le ratio combiné atteint le niveau de 123% fin 2020 contre 120% à la fin de l'exercice précédent.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	15,1	19,2
RÉSULTAT ASSURANTIEL	2,3	-7,2
RATIO COMBINÉ	87%	146%

Le chiffre d'affaires de l'exercice des opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) s'élève à 19,2 M€ fin 2021 soit une hausse de 27,4%.

Le résultat assurantiel des garanties décès est en forte diminution à -7,2 M€ contre 2,3 M€ en 2020. Le ratio combiné des garanties vie affiche 146% fin 2021 contre 87% à la fin de l'exercice précédent.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	51,4	54,0
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-32,3	-8,2
RATIO COMBINÉ	163%	116%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail s'élève à 54,0 M€ en hausse de 5,1% par rapport à 2020.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail constate un résultat déficitaire de -8,2 M€ avec un ratio combiné s'inscrivant à 116% à fin 2021 contre 163% constaté fin 2020.

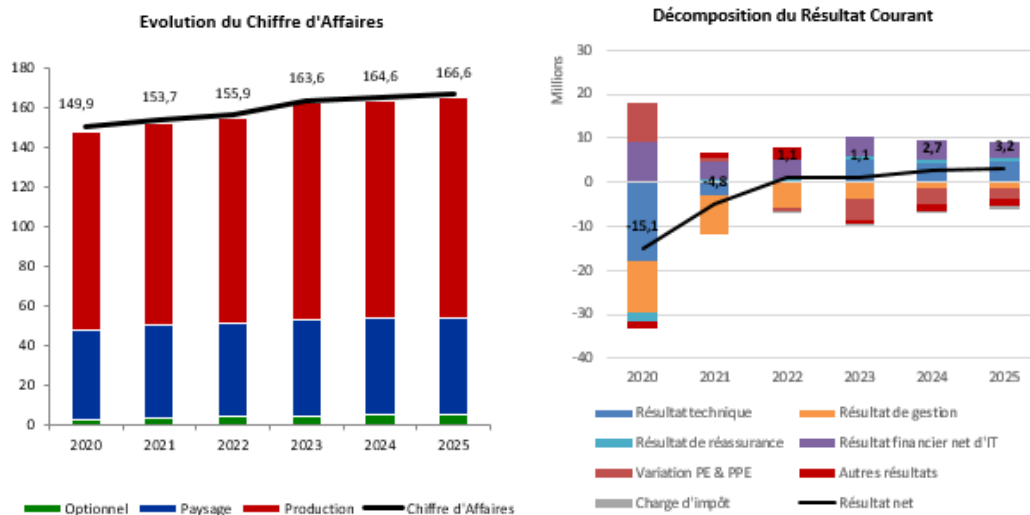
A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	83,4	69,3
RÉSULTAT ASSURANTIEL	1,1	-16,5
RATIO COMBINÉ	99%	124%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représentent 69,3 M€, en baisse de -16,9%. Les cotisations de l'Accord National de la Production Agricole représentent la principale contribution.

Le résultat assurantiel des garanties santé est fortement négatif de -16,5 M€ fin 2021 contre 1,1 M€ à la fin de l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit à 124% en santé (99% en 2020).

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2020-2025



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes d'AGRI PRÉVOYANCE sont combinés par la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

PRODUITS NETS

Classe d'investissements	2020	2021
Résultats net Immobilier	1 835	2 087
Résultat net portefeuille Titres	7 473	10 042
Résultat net Trésorerie	34	29
Frais internes de placement	-61	-289
TOTAL	9 282	11 868

Le rendement comptable de l'Institution pour l'exercice 2021 s'élève à 4,4% contre 3,6% en 2020.

Le résultat a bénéficié de la hausse du marché actions tout au long de l'année avec une vente en décembre de nos placements en arbitrage avec l'achat d'un fonds actions couvertes.

Dont revenus et pertes sur actions

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	29	925	0	137	-97
Participations	0	0	0	0	0
OPCVM	2 202	4 203	-39	-25	6 341
TOTAL	2 231	5 128	-39	112	7 432

Les dividendes OPC correspondent au versement exceptionnel d'une indemnisation aux victimes de la fraude Madoff.

FRAIS FINANCIERS

En K€	2020	2021
Mandat obligataires	217	220
Actions et OPC	5	0

En K€	2020	2021
Prestations de services	75	58
Frais internes de placement	61	289
TOTAL	357	567
Encours Moyen	326 438	340 647
Taux moyen global	0,11%	0,17%

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2021 au 31/12/2021 : AGRI PRÉVOYANCE

En 2021 le contexte financier a été marqué par le thème de la reprise économique.

Les actions mondiales enregistrent ainsi une performance de 32 %, portée par les régions développées que sont les États-Unis et l'Europe.

Nous avons sécurisé cette hausse en réalisant de plus-values et en réduisant le risque actions en conformité avec notre objectif de protection du ratio de solvabilité. Malgré l'optimisme sur l'amélioration de l'économie les taux sont restés bas dans l'absolu (Le rendement du 10 ans état français termine par exemple l'année à +0,19%) nous avons alors maintenu la contrainte de ne pas investir dans des obligations avec un taux de rendement à l'achat inférieur à 1%.

A.3.c Projection des performances attendues

RÉSULTAT FINANCIER en M€	2022	2023	2024	2025
Revenus financiers	5,2	5,7	6,1	6,5
Frais de placements	0,4	0,4	0,4	0,4
Δ PDD	-0,4	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-values Réalisées	-0,7	-1,0	-0,1	-0,9
Δ Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Δ Surcotes/Décotes	0,2	0,6	-0,2	0,7
Δ Coupons Courus	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1
RÉSULTAT FINANCIER	4,6	4,8	5,2	5,8
RENDEMENT				
Placements (VNC)	243,9	259,0	272,8	285,1
RENDEMENT	1,89%	1,84%	1,91%	2,02%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L' institution de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de -1,8 M€ en 2021.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet de procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1 Information générales sur le système de gouvernance

B.1.a Organisation générale

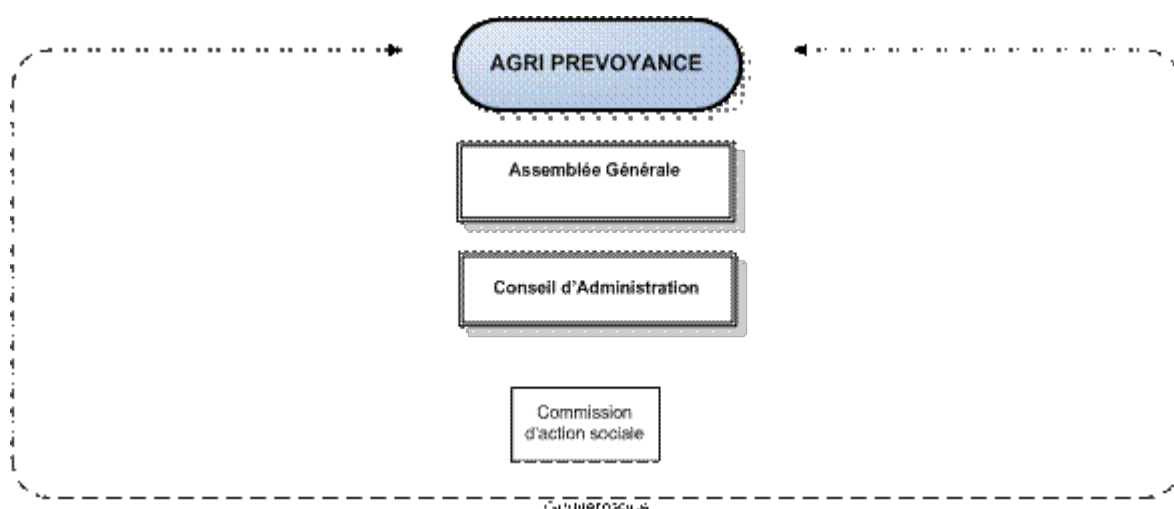
AGRI PRÉVOYANCE est l'Institution de prévoyance des salariés non cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Gouvernance de AGRI PRÉVOYANCE

B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs :

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	2 CFE-CGC
	2 CFTC
	4 FGA-CFDT
	4 FNAF-CGT
	3 FO

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 10 administrateurs -5 du Collège des adhérents -5 du Collège des participants.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 10 membres choisis au sein du Conseil d'administration -5 du Collège des adhérents – 5 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

Commission des placements

- Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.

Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.

Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
- Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.

La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.

Les membres du Comité d'audit et des risques sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HÉRAULT (octobre 2017),
→ Le Directeur général délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques au travers de la gestion des risques.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur délégué actuariat technique et prospectif. La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le Directeur délégué juridique et contentieux.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne. La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle en 2021.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

→ Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini.

La validation budgétaire de la direction du pilotage interne et la validation par la direction des ressources humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter qu'à compter de 2020, un à deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des Cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre AGRI PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ **Les membres du Conseil d'administration**

→ **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.a Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.b Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

Le Comité d'audit et des risques assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de supervision.

La Direction générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux.

Le Directeur général et le Directeur général délégué interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers ; le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le comité de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

B.3.b Le processus de gestion des risques

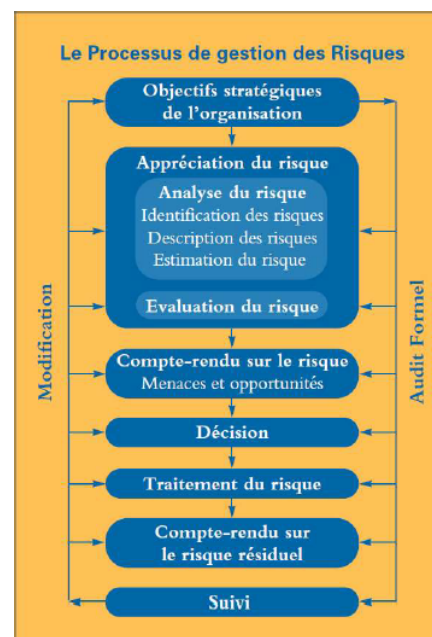
Présentation générale

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La politique de gestion des risques rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres. Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisé (approche « Top Down »). Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1er semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques SGAPS et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'Institution et ses membres suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. » L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

En outre, l'ACPR a précisé ses attentes dans six de ses orientations sur la gouvernance (n° 46 à 51).

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

Activités de la fonction actuarielle dans l'organisation :

Provisions techniques :

- appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
- revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
- revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
- revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.

Politique souscription :

- analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
- recommandations sur le processus tarifaire ;
- recommandations sur le processus de production des données ;
- analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.

Politique de réassurance :

- contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
- préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.

Contribution à la gestion des risques :

- dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
- dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

Activité de la fonction actuarielle pendant la période de référence :

Sur les provisions techniques, elle a conclu au caractère adéquat du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitude acceptable.

Elle recommande d'améliorer la gouvernance du modèle (notamment GSE), des données utilisées et de renforcer les contrôles. De parfaire la documentation des calculs de provisions prudentielles.

Sur la politique de souscription, elle propose de renforcer la prise en compte de la vision risque dans le processus décisionnel en adaptant la composition du comité de souscription et de formaliser le suivi de la mise en place opérationnelle de la politique écrite.

Enfin, elle propose que la politique de réassurance intègre à l'avenir la réassurance proportionnelle.

Elle demande de s'assurer de la cohérence des couvertures de réassurance entre elles et avec le risque porté par la SGAPS.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance.

B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrés par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- La gestion des affiliations et cotisations ;
- La gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail et santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- Un mandat de gestion actions ;
- Un mandat de gestion obligataire.

Externalisation informatique :

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité;

Les activités externalisées critiques sont confiées principalement à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Par ailleurs, la pandémie COVID-19, a de nouveau impacté le fonctionnement de l'année 2021 avec la poursuite des mesures sanitaires. Un accord de télétravail a été déployé pour y faire face et les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite.

C. PROFIL DE RISQUES

L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'Institution et de son environnement.

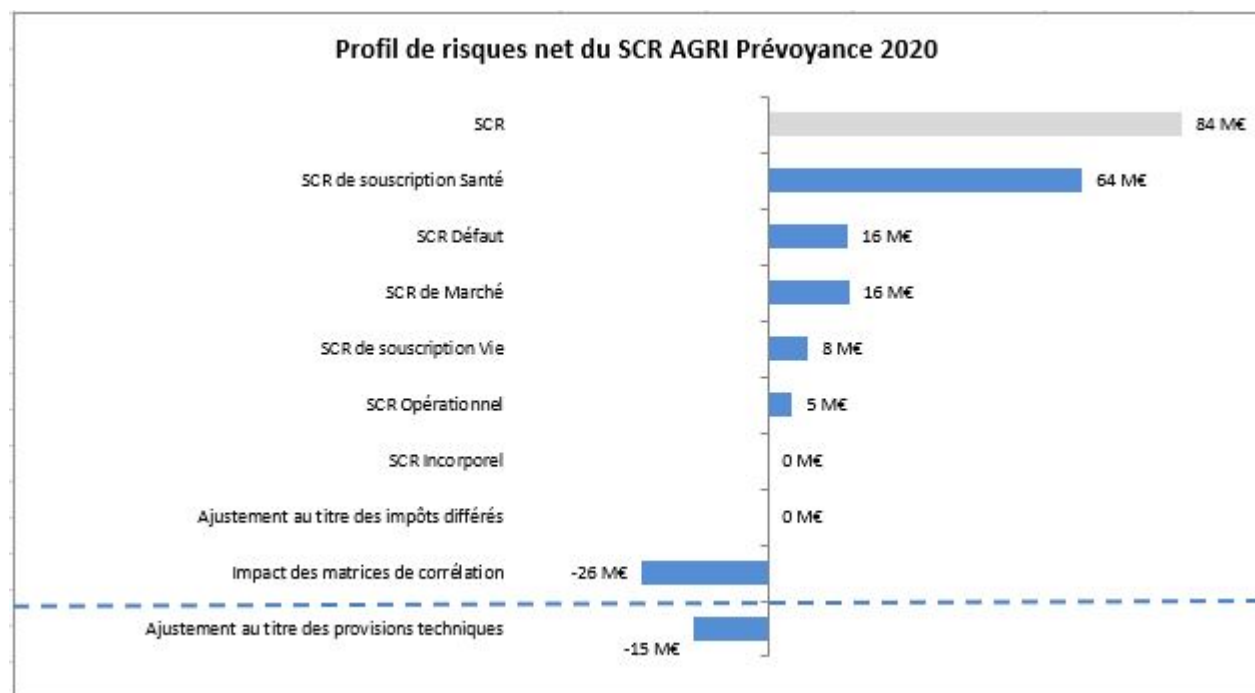
Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2021 dont le rapport a été soumis en décembre 2021 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit et des risques.

L'Institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non-réalisation du plan de développement stratégique ;
- le risque sur la solvabilité en raison des impacts liés à la COVID 19 sur la sinistralité ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la déshérence, qualité de service sur le domaine des réclamations, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation, la Directive de Distribution des Assurances et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- le risque sur la solvabilité en cas de non-recouvrement des PANE liées à la mise en œuvre de la DSN ;
- le risque de mauvaise gestion de la garantie charges patronales Indemnité journalière ;
- le risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients entraîne des actions de renforcement de pilotage et de moyens ;
- le risque lié à une faille de sécurité pouvant entraîner une cyberattaque, un ransomware.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -26 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -15 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

A l'instar des années précédentes, la situation économique nationale n'est pas favorable. Cette année encore, ceci s'explique en partie par l'impact économique et social de la pandémie de la COVID 19 entraînant des incertitudes sur le développement, la sinistralité et les placements financiers. Bien que cette conjoncture soit fluctuante, ces effets sont pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

→ Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

→ Orientation stratégique

L'Institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

Les enjeux environnementaux impactent les différents acteurs économiques ainsi que le système financier. Les conséquences et les impacts de ces phénomènes seront de plus en plus prégnant dans les modèles en harmonie avec la profession et les régulateurs. AGRICA a déjà investi dans une politique ISR.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

→ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée par le secteur Production agricole et le secteur du Paysage avec des accords de branche. La perte de l'un ou l'autre des secteurs impacterait fortement le portefeuille.

→ Réputation

L'institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 86%.

C.2 Risques de souscription assurantielle

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ **Souscription vie**

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'Institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ **Souscription non-vie**

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, l'incapacité, l'invalidité, l'incapacité. L'Institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

La gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'Institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'Institution a souscrit un traité de réassurance sur la couverture décès, en excédent de perte annuelle. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit et des risques puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 58%.

C.3 Risques de marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion de bilan ou gestion financière. »

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt n'est pas significative pour la situation financière de l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

La gestion des risques de marché :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'Administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risque de crédit (défaut)

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

La pandémie COVID 19 entraîne une incertitude supplémentaire même si le secteur professionnel Agricole est moins impacté. .

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement un traité de réassurance est souscrit auprès d'un pool de 3 réassureurs.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2021 est de 10,37 millions d'euros.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements perturbants. »

L'institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivies.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Risque de qualité de service client qui n'est pas au niveau requis.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

L'Institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet. Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

La gestion des risques opérationnels :

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 93%.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque lié à la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et d'identifier les prestations à régler. Des développements sont en cours de réalisation pour traiter le stock de dossiers en déshérence ainsi que les prestations à régler, conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ces sujets et des plans d'action sont en cours.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation. Des travaux sont en cours.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre incluant les délégataires. Un plan d'action est en cours afin d'assurer la conformité sur cette thématique.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés et des plans d'action mis en place.

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

La gestion des risques juridiques et conformité : La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86%.

C.8 Autres risques importants

L'institution est exposée aux facteurs de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

→ **Pandémie**

La pandémie de la COVID 19 et les mesures de confinement associées, auxquels nous avons de nouveau fait face en 2021, ont créé une situation sans précédent, au niveau des impacts économiques et sociaux, du ralentissement des activités ou du repli de la consommation. Pour les institutions cela a entraîné des incertitudes portant sur le développement, la sinistralité ou les placements financiers provoquant ainsi une conjoncture qualifiée de fluctuante.

L'institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2021.

C.9 Autres informations

Aucune information complémentaire.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2021

En 2021 le contexte financier a été marqué par le thème de la reprise économique.

La plupart des données macroéconomiques mondiales ont en effet validé le scénario d'une reprise forte de la croissance dans un contexte de réouverture progressive des économies sur le premier semestre.

Cette reprise rapide de l'économie trouve aussi sa source dans les plans de relance successifs des gouvernements et les politiques monétaires ultra accommodantes des banques centrales (plan de 1 900 milliards de dollars aux États-Unis en mars par exemple).

Les actions mondiales enregistrent ainsi une performance de 32 %, portée par les régions développées que sont les États-Unis et l'Europe.

Le pronostic d'une inflation durable ou simplement transitoire fut l'une des grandes questions de 2021 pour les marchés. Vers la fin de l'année les discours des banques centrales annonçaient de plus en plus un changement de politique monétaire et les marchés ont commencé à anticiper des hausses de taux, notamment aux États Unis. Les taux longs restent toutefois bas dans l'absolu. Le 10 ans état français termine par exemple l'année avec un rendement de 0,19% contre -0,34% en fin d'année 2020.

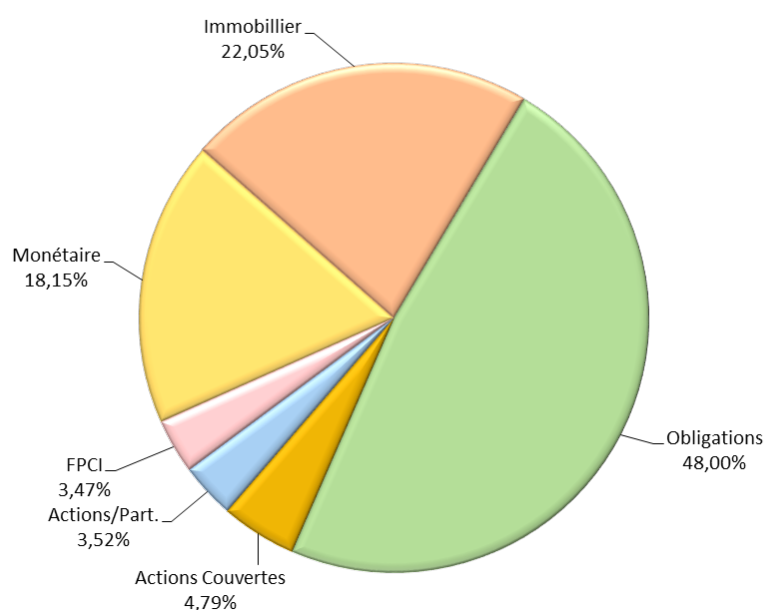
D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31/12/2021 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégories	Montant en Euros	Poids en %
Obligations Souveraines	51 711 790,39	14,33%
Obligations d'Entreprises	100 594 725,86	27,88%
Actions	67 354 860,28	18,66%
Dont SCI	66 071 250,00	18,66%
Dont participations (hors SCI)	1 283 610,28	0,36%
Fonds d'investissement	67 351 658,07	18,66%
Dont OPC Mixtes	34 327 749,54	9,51%
Dont OPC Actions	1 196 939,20	0,33%
Dont OPC Obligataires	4 719 174,33	1,31%
Dont FCPI	11 953 064,78	3,31%
Dont OPC Monétaires	15 154 730,22	4,20%
Trésorerie et Dépôts	64 051 826,01	17,75%
Prêts	9 803 779,08	2,72%
Immobilisations corporelles	0,00	0,00%
Total Actif	360 868 639,69	100,00%

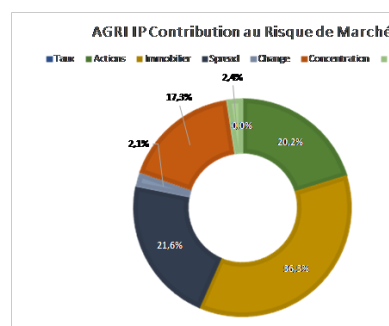
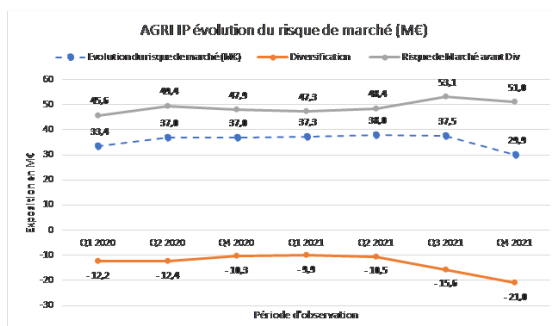
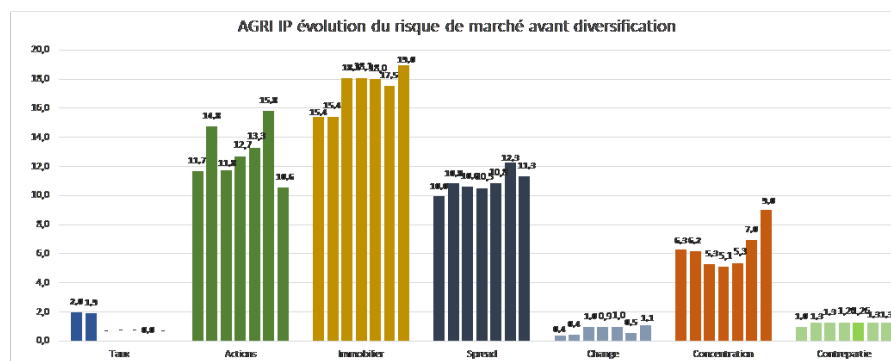
Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 361 M€ fin 2021 contre 336 M€ auparavant. L'appréciation de 25 M€ correspond à une évolution de 7% dont 11 M€ sont liés à la capitalisation, 5,7 M€ aux revenus du portefeuille et 8,3 M€ à l'effet Marchés.

AGRI PREVOYANCE au 31/12/2021



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 152 M€. L'immobilier représente 76 M€ (SCI, Prêts) et les participations 1,28 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 2% d'OPCVM actions s'élèvent à 67 M€.



En 2021, le portefeuille d'investissements présente un niveau de risque de marché en baisse de 7,1 M€ par rapport à 2020 à 29,9 M€ :

- Le risque actions est en baisse de 1,2 M€ en raison de la vente d'OPC actions en arbitrage de l'achat d'un OPC actions protégées
- Le risque de spread est stable à 11,3 M€
- La composante immobilière représente 19 M€ (immeuble d'exploitation Bienfaisance)
- Le risque de concentration est en hausse de 3,7 M€ et provient pour l'essentiel de l'immeuble Bienfaisance
- Les risques de change et de contrepartie sont accessoires

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
- Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 ».

En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont jointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
- Devise
- Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution AGRI PRÉVOYANCE, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part **l'imposition différée passive IDP (impositions futures)** et d'autre part **l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures)**.

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution AGRI PRÉVOYANCE utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : **Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.**

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer leur caractère recouvrable). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2020 est de 25,83% (soit un taux de 25,0 % majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2022 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2023 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2024 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrement.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

En situation d'impôt différé actif, l'Institution n'utilise pas à ce jour de méthode spécifique destiné à démontrer le caractère recouvrable de l'impôt. En conséquence aucun impôt différé n'est reconnu à l'actif du bilan prudentiel.

Montant d'impôts différés au 31/12/2021

En lien avec la méthodologie présentée, le tableau ci-dessous présente l'évaluation des impôts différés au 31/12/2021 :

Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2021	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2021
Différences temporaires	3,1	-1,4	1,7
Écarts de réévaluation fiscale	3,6		3,6
Déficits fiscaux reportables	8,9	3,8	12,7
Retraitements S2	-12,5	-3,2	-15,8
TOTAL avant recouvrement	3,1	-0,8	2,3
TOTAL après recouvrement	0	0	0

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2) La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

La position retenue par Agricola en lien avec les références réglementaires est la suivante :

- En situation d'IDA net nul au bilan prudentiel, l'ajustement par les impôts différés est nul,
- En situation d'IDP au bilan prudentiel, les institutions n'utilisent pas l'ajustement par les impôts différés au-delà des montants d'impôts différés passifs du bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques que bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2021.

VIE

PROVISIONS	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	51,7	62,9	11,2
Meilleurs Estimation	48,8	59,3	10,5
Marge de Risque	2,8	3,7	0,9

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

PROVISIONS	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	82,7	75,9	-6,8
Meilleurs Estimation	78,2	71,4	-6,8
Marge de Risque	4,5	4,4	-0,1

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

PROVISIONS	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	156,0	149,1	-6,9
Meilleure Estimation	147,4	140,4	-7,0
Marge de Risque	8,6	8,7	0,1

TOTAL

PROVISIONS	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	290,4	288,0	-2,4
Meilleure Estimation	274,4	271,1	-3,3
Marge de Risque	16,0	16,9	0,9

Les provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2021 s'élèvent à **288,0 M€**, en baisse de 2,4 M€ par rapport au 31/12/2020.

La meilleure estimation est de **271,1 M€**, en baisse de -3,3 M€. Cette baisse est principalement observée sur les lignes d'activité relatives à la Santé Non Similaire à la Vie et la Santé Similaire à la Vie, en lien avec celle constatée sur les provisions sociales et les effets liés aux variations de l'environnement économique à savoir, l'actualisation des flux et la non revalorisation de certaines prestations. Enfin, la baisse est en partie compensée par la hausse de la meilleure estimation Vie qui s'explique par une croissance du BEL de réserves (effet de la déshérence) et du BEL de primes.

La marge de risque atteint **16,9 M€**, en hausse de 0,9 M€.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les provisions cédées s'élèvent à 79 K€ en 2021 en baisse de 14 K€ par rapport à 2020. Cette baisse est induite par la diminution des provisions cédées sur le risque Décès de la réassurance en Stop Loss.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2022 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2021.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. Cependant, la meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation : taux technique constant en norme sociale contre une courbe des taux sans risque pour la meilleure estimation.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2020. Il intègre des contrôles tout au long de la chaîne de production des résultats pour garantir l'exhaustivité et la justesse de ces derniers par rapport aux comptes sociaux.

D.2.b.1 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PB)	2020	2021	Évolution (en M€)	Évolution (en %)
Sous total vie	52,3	65,1	12,8	24,6%
30-Assurance vie avec participation aux bénéfices	52,3	65,1	12,8	
Sous total Santé similaire à la vie	74,4	72,3	-2,2	-2,9%
33-Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	74,4	72,3	-2,2	
Sous-total santé non similaire à la vie	143,2	142,1	-1,1	-0,7%
1-Frais médicaux	31,0	20,0	-11,0	
2-Perte de revenus	112,2	122,1	9,9	
TOTAL PRÉVOYANCE	269,9	279,5	9,6	3,6%

(*)Provision comptable au titre de la taxe Covid 2020 et 2021 et des prestations des deux derniers mois de l'année dont l'information est communiquée en N+1.

Au global, les provisions sociales de l'institution s'élèvent au 31/12/2021 à 279,5 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de +9,6 M€, soit +3,6%. La hausse est portée par la Vie avec une hausse de +12,8 M€.

Au 31/12/2021, suite à la hausse de la Vie, le poids de ce risque a augmenté de +4 points par rapport à l'exercice précédent :

- Les provisions Vie représentent 23% des provisions totales ;
- Les provisions Santé similaire à la vie représentent 26% des provisions totales ;
- Les provisions Santé non similaire à la vie représentent 51% des provisions totales.

La hausse des provisions de +9,6 M€ (+3,6%) s'explique essentiellement par celle de la Vie (+12,8 M€) due en grande partie à la déshérence et la prise en compte d'un nouveau flux AGIRA en 2021. La baisse des frais médicaux (-11,0 M€) dont -8,5 M€ sur la partie PPB est due à l'annulation des PANE et au rattrapage des consommations santé du fait de la crise sanitaire. La hausse sur la perte de revenus (+9,9 M€) est dû au contexte sanitaire.

D.2.b.2 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31/12/2020.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires futurs.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2021 (effectifs, résiliations, etc.). Certains paramètres ont été revus sur la base des revues tarifaires, et contractualisations réalisées fin 2021.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais d'acquisition, administration et règlement des prestations dans le cadre d'une continuité d'activité. Ils sont modélisés en pourcentage des cotisations et prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les engagements discrétionnaires futurs de l'institution correspondent aux futures décisions de gestion relatives au passif à savoir les décisions de revalorisations des prestations à compter du 01/01/2022. Par référence aux décisions passées du Conseil d'administration, il a été décidé de ne pas appliquer de revalorisation des prestations futures dans le calcul de la meilleure estimation.

Les engagements discrétionnaires futurs intègrent également les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2021.

D.2.b.3 Principales hypothèses concernant la meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque et inflation ;
- Jeux de scénarios économiques ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA au 31/12/2021. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

La courbe des taux 2021 est légèrement plus haute que la courbe 2020, la hausse moyenne étant de 0,32% sur 60 ans.

La courbe d'inflation est calibrée à partir du générateur de scénarios économiques et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations prévoyance. Il est toutefois rappelé que, cette année, par référence aux décisions du Conseil d'administration de décembre 2020 et 2021 et aux règles de revalorisations existantes, il a été décidé de ne pas appliquer de revalorisation des prestations futures dans le calcul de la meilleure estimation.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2022 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2021, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2021 et des contractualisations réalisées fin 2021 (cf. D.2.b.2).

Pour les 3 grandes familles de garanties (vie, arrêt de travail et santé), par comparaison avec celles du 31/12/2020 relatives à l'année d'assurance 2021, ces hypothèses induisent globalement une baisse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Ils varient sur les 5 premières années puis sont constants.

Globalement, les taux de frais retenus ont augmenté sur les prestations et légèrement diminué sur les cotisations par rapport au 31/12/2020.

D.2.b.4 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2020 :

Ligne d'activité en M€	2020	2021	Écart en M€
1 – Frais médicaux	29,4	20,0	-9,5
2 – Perte de revenus	118,0	120,4	2,5
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	48,5	58,4	9,9
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	78,2	71,4	-6,7
36 – Réassurance Vie	0,3	0,8	0,5
TOTAL	274,4	271,1	-3,3

La meilleure estimation au 31/12/2021 est de **271,1 M€**, soit une diminution de **-3,3 M€** par rapport au 31/12/2020.

Les lignes d'activité « perte de revenus » et « rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé » représentent la plus grande part de la meilleure estimation. Viennent ensuite l'assurance vie avec participation aux bénéfices et les frais médicaux ; la part de la réassurance vie est négligeable.

- La diminution de la variation liée à l'environnement économique et à la provision pour primes futures est essentiellement en lien avec l'hypothèse de non revalorisation de certaines prestations, à l'actualisation, ainsi qu'aux hypothèses de S/P plus favorables induisant une baisse des provisions pour primes futures.
- Cette diminution est en partie compensée par les variations liées à l'environnement non économique, aux évolutions des portefeuilles d'actif et de passif et aux évolutions de modèles et ajustements des données.

D.2.b.5 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2021 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	dont Vie	dont Santé SLT	dont Santé non SLT	Total
Provisions techniques en norme sociale au 31/12/2021	65,1	72,3	142,1	279,5
Meilleure estimation au 31/12/2021	59,3	71,4	140,4	271,1

La valorisation des provisions techniques en norme prudentielle au 31/12/2021 est de **271,1 M€**, plus basse de **-8,4 M€** par rapport aux provisions techniques en norme sociale.

Les facteurs occasionnant cette diminution sont :

- Les effets liés à l'actualisation;
- La valorisation des prestations garanties ;
- La provision pour primes futures.

Les impacts des chargements et frais viennent en parti compenser la baisse de la valorisation des prestations garanties. La revalorisation discrétionnaire future des prestations en norme prudentielle n'a quant à elle pas d'effet sur la variation.

Au global, on note une hausse de la provision sociale de 9,6 M€ entre 2020 et 2021 et une baisse de la provision en norme prudentielle de -3,3 M€.

D.2.c Marge de Risque

La marge de risque est calculée sur la base de la méthode 2 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015.

La marge de risque s'établit à **16,9 M€** au 31/12/2021, en hausse de **0,9 M€** par rapport à 2020, représentant ainsi 5,9% des provisions techniques contre 5,5% l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement expliquée par les évolutions des SCR pris en compte au sein du SCR de référence.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit deux mesures transitoires et deux mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact sur la solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	287,9	288,3	0,4
Fonds propres de base	116,7	116,3	-0,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	116,7	116,3	-0,4
Capital de solvabilité requis	102,2	102,3	0,1
Taux de couverture du SCR	1,1	1,1	0,0

L'impact de la correction pour volatilité est limité avec une hausse de 0,4 M€ des provisions techniques (meilleure estimation nette de réassurance) qui induit une baisse des fonds propres et une légère augmentation du SCR.

L'impact sur le ratio de couverture du SCR est non significatif.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'institution AGRI PRÉVOYANCE est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

ÉTAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (En M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2021	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2021
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4			0,4
Réserves	86,4	-15,1		71,3
Réserve de capitalisation	1,0			1,0
Réserve P/Fonds de Garantie	0,1			0,1
Résultat de l'exercice	-15,1	15,1	-17,0	-17,0
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	48,5		12,8	61,3
Sous-total Réserve de réconciliation	120,9	0,0	-4,2	116,7
Ajustements IDA	0,0			0,0
TOTAL	120,9	0,0	-4,2	116,7

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution d'AGRI PRÉVOYANCE dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

E.1.a Fonds propres de base

Les fonds propres de base de l'institution d'AGRI PRÉVOYANCE représentent au 31/12/2021 un **total de 116,7 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **116,3 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **55,0 M€** et des ajustements de **61,3 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Aucun impôt différé sur l'exercice ni actif, ni passif.**

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont tous classés en TIER 1 :

- **TIER 1 : 116,7 M€**
- **TIER 2 : 0,0**
- **TIER 3 : 0,0**

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution d'AGRI PRÉVOYANCE enregistrent un total de **116,7 M€** fin 2021 en diminution de **4,2 M€, soit -3,5%** par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2021, les fonds propres de base de l'institution sont diminués du résultat social, en perte, de l'exercice pour un montant de **17,0 M€**.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une hausse des fonds propres de **12,8 M€** avec une contribution des placements de **0,5 M€** et une contribution des provisions de **12,3 M€**.

Les placements enregistrent une augmentation de **0,7%** des retraitements en valeurs de marché, ce qui correspond à une variation de **0,5 M€** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions de l'exercice à la hausse des fonds propres sont les actifs immobiliers, les obligations et les OPCVM.

Les provisions participent à l'augmentation de **12,3 M€** des fonds propres. Les principales contributions proviennent des provisions non-vie pour 5,8 M€ et vie pour 6,5 M€.

Aucune imposition différée constatée sur l'exercice.

L'analyse détaillée suit :

Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (en M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2021	Variation	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2022
Immobilier	49,8	4,2	54,0
Participations	0,0	0,0	0,0
Obligations	13,8	-5,0	8,8
OPCVM	5,3	1,3	6,6

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2021	Variation	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2022
Placements	68,9	0,5	69,4
Provisions non vie	-4,2	5,9	1,7
Marge de risque provisions non vie	-8,6	-0,1	-8,7
Provisions vie	-3,1	6,1	3,0
Marge de risque provisions vie	-4,5	0,4	-4,1
Provisions	-20,4	12,3	-8,1
TOTAL	48,5	12,8	61,3

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2021, les projections de résultat d'AGRI PRÉVOYANCE sur la période 2021-2025 laissent envisager dans tous les scénarios des résultats sociaux fluctuant entre **-4,8 M€** et **3,2 M€**, qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'institution d'AGRI PRÉVOYANCE sont intégralement disponibles.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.a Capital de solvabilité requis

ÉVOLUTION GLOBALE DU SCR ENTRE 2020 ET 2021

en M€	2020	2021	Écart en M€
Risque de contrepartie	16,2	13,6	-2,6
Risque de marché	36,4	42,3	5,9
Risque de souscription en Vie	10,7	12,7	2,0
Risque de souscription en Santé	66,9	70,7	3,8

en M€	2020	2021	Écart en M€
<i>Impact des matrices de corrélation</i>	-36,0	-38,3	-2,3
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	94,2	101,0	6,8
Risque opérationnel	5,0	4,8	-0,2
Ajustement au titre des provisions techniques	-15,2	-3,6	11,6
Ajustement au titre des impôts différés	0,0	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis (SCR)	84,0	102,2	18,3

Le SCR de l'institution ressort pour l'exercice 2021 à **102,2 M€**, en hausse de **18,3 M€** par rapport à 2020 .

Le premier risque de l'institution est le risque de souscription santé représentant 69% du BSCR suivi par le risque de marché (41% du BSCR).

Nota Bene : le BSCR est inférieur à la somme des SCR modulaires compte-tenu de la prise en compte des effets de diversification réduisant la charge en capital.

Le BSCR augmente de 6,8 M€ en lien avec notamment:

- la hausse du Risque de marché expliquée par l'évolution des marchés financiers sur l'exercice 2021 ;
- les hausses des Risques de souscription en santé et en vie expliquées notamment par l'augmentation des SCR Catastrophe (hausse des capitaux sous risque).

La capacité d'absorption par les provisions techniques diminue de 11,6 M€. Cette évolution est expliquée par l'annulation de la revalorisation future dans les calculs de meilleure estimation.

Comme en 2020, il n'y a pas d'ajustement au titre des impôts différés.

E.2.b Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis au 31/12/2021 et son évolution par rapport au 31/12/2020.

en M€	2020	2021	Écart en M€
MCR combiné	32,2	34,0	1,8
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	32,2	34,0	1,8

Le MCR est évalué au 31/12/2021 à **34,0 M€**, en hausse de 1,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il n'est pas affecté par les minimum, maximum et plancher absolu.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

en M€	2020	2021	Écart en M€
Fonds propres de base	121,2	116,7	-4,5
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	121,2	116,7	-4,5
SCR	84,0	102,2	18,3
Taux de couverture du SCR	1,4	1,1	-0,3
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	121,2	116,7	-4,5
MCR	32,2	34,0	1,8
Taux de couverture du MCR	3,8	3,4	-0,4

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR s'établit à 1,1 en 2021, en baisse de -0,3 par rapport à 2020.

Cette diminution s'explique par :

- La dégradation des fonds propres (-4,5 M€) principalement liée au résultat déficitaire de l'exercice).
- L'accroissement de la charge en capital (SCR) dans le sillage de la hausse du BSCR (cf. section E.2) non compensée par l'ajustement des provisions techniques.

E.6 Autres informations

Néant

F. ANNEXES - LES ÉTATS QUANTITATIFS

S.02.01.01
Balance sheet

S.02.01.01.01
Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	0,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	301 819 402,78	232 390 542,93
Property (other than for own use)	R0080		
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	77 158 639,36	23 122 729,08
Equities	R0100		
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	152 306 516,25	143 475 649,74
Government Bonds	R0140	51 711 790,39	47 763 260,15
Corporate Bonds	R0150	100 594 725,86	95 712 389,59
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	67 351 658,07	60 789 575,01
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	5 002 589,10	5 002 589,10
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	78 708,75	78 429,64
Non-life and health similar to non-life	R0280	78 708,75	78 429,64
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	78 708,75	78 429,64
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	48 725 998,71	48 725 998,71
Reinsurance receivables	R0370	14 388,85	14 388,85
Receivables (trade, not insurance)	R0380	36 971 877,95	36 971 877,95
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	59 049 236,91	59 049 236,91
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	446 659 613,95	377 230 474,99
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	149 150 261,65	142 095 183,87
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	149 150 261,65	142 095 183,87
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	140 406 129,75	
Risk margin	R0590	8 744 131,90	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	138 835 150,34	137 386 283,19
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	75 887 649,73	72 286 393,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	71 438 635,62	
Risk margin	R0640	4 449 014,11	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	62 947 500,61	65 099 890,19
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	59 257 119,90	
Risk margin	R0680	3 690 380,71	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	31 897,70	31 897,70
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	4 125,36	4 125,36
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	1 498 243,60	1 498 243,60
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	40 423 801,66	40 423 801,66
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	329 943 480,31	321 439 535,38
Excess of assets over liabilities	R1000	116 716 133,64	55 790 939,61

AGRI PRÉVOYANCE - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02 - S.04.01.01.03

By EEA member

		By EEA member	
		Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
		C0080	C0090
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.03

By EEA member

		Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
		C0100
EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.04

By material non-EEA member

		By material non-EEA member
		Business underwritten by material non-EEA country branches
Line of business	Z0010	
Non-EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

AGRI PRÉVOYANCE - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

5.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	1 - Medical expense insurance
------------------	-------	-------------------------------

5.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	69348349,99						
Claims incurred	R0030	69624494,72						
Commissions	R0040	4900227,87						

5.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	2 - Income protection insurance
------------------	-------	---------------------------------

5.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	40847105,49						
Claims incurred	R0030	41094991,35						
Commissions	R0040	2315186,08						

5.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	30 - Insurance with profit participation
------------------	-------	--

5.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	16372725,97						
Claims incurred	R0030	19178738,59						
Commissions	R0040	1007059,75						

5.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations
------------------	-------	--

5.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	13187295,91						
Claims incurred	R0030	12454640,34						
Commissions	R0040	713648,54						

5.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	36 - Life reinsurance
------------------	-------	-----------------------

5.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	2849614,00						
Claims incurred	R0030	2345310,00						
Commissions	R0040							

S.05.01.01
Premiums, claims and expenses by line of business
S.05.01.01.01

S.05.01.01.02
Life

[illegible]

Technical Provisions		Direct business and accepted proportional reinsurance													accepted non-proportional reinsurance					Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport	Non-proportional property reinsurance			
		C0020	C0060	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Technical provisions calculated as a whole		R0010																		
Direct business		R0020																		
Accepted proportional reinsurance business		R0030																		
Accepted non-proportional reinsurance		R0040																		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0050																		
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																				
Best estimate																				
Premium provisions																				
Gross - Total		R0060	-1232309.67	3400019.84														2167710.17		
Gross - direct business		R0070	-1232309.67	3400019.84														2167710.17		
Gross - accepted proportional reinsurance business		R0080																		
Gross - accepted non-proportional reinsurance business		R0090																		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0100	0.00	0.00														0.00		
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses		R0110																		
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses		R0120																		
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses		R0130	0.00	0.00														0.00		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0140	0.00	0.00														0.00		
Net Best Estimate of Premium Provisions		R0150	-1232309.67	3400019.84														2167710.17		
Claims provisions																				
Gross - Total		R0160	21195587.24	117042832.34														138238419.58		
Gross - direct business		R0170	21195587.24	117042832.34														138238419.58		
Gross - accepted proportional reinsurance business		R0180																		
Gross - accepted non-proportional reinsurance business		R0190																		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0200	0.00	78708.75														78708.75		
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses		R0210																		
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses		R0220																		
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses		R0230	0.00	78708.75														78708.75		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0240	0.00	78708.75														78708.75		
Net Best Estimate of Claims Provisions		R0250	21195587.24	116964123.58														138159710.83		
Total Best estimate - gross		R0260	19963277.57	120442852.18														140406129.75		
Total Best estimate - net		R0270	19963277.57	120364143.43														140127431.00		
Risk margin		R0280	1243263.48	7900870.43														8744131.90		
Amount of the transitional on Technical Provisions																				
TP as a whole		R0290																		
Best estimate		R0300																		
Risk margin		R0310																		
Technical provisions - total																				
Technical provisions - total		R0320	21206539.05	127941772.65														149150261.68		
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0330	0.00	78708.75														78708.75		
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total		R0340	21206539.05	127865013.85														149071552.90		
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)																				
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups		R0350	7	4																
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups		R0360	7	4																
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																				
Cash out-flows																				
Future benefits and claims		R0370	67558337.51	51329575.70														118887913.21		
Future expenses and other cash-out-flows		R0380	16163064.10	6815862.32														22929576.42		
Cash-in-flows																				
Future premiums		R0390	84954341.28	54745438.18														139699779.46		
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)		R0400																		
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																				
Cash out-flows																				
Future benefits and claims		R0410	19663535.12	113045753.02														132709291.14		
Future expenses and other cash-out-flows		R0420	1532048.12	8997080.32														5529128.44		
Cash-in-flows																				
Future premiums		R0430	0.00	0.00														0.00		
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)		R0440																		
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations		R0450	0.00%	0.00%																
Best estimate subject to transitional of the interest rate		R0460																		
Technical provisions without transitional on interest rate		R0470																		
Best estimate subject to volatility adjustment		R0480	19963277.57	120442852.18														140406129.75		
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures		R0490	21214993.74	128105817.01														149100810.75		

S.19.01.01
Non-life Insurance Claims Information

Line of business	Z0010	
Currency	Z0040	

S.19.01.01.19
Additional information: historic inflation rates
(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20
Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21
Description of inflation rate used

		Description
		C2200
Description of inflation rate used:	R0760	

Accident year / Underwriting year	20020	Accident year [AY]
-----------------------------------	-------	--------------------

Line of business	20010
Gross Claims Paid (non-cumulative)	

[illegible]

S.19.01.01.03

[illegible]

Gross reported but not settled claims

[illegible]

\$12,011.00

[illegible]

\$19,01,01,09

[illegible]

Reinsurance: Rong Ching

[illegible]

Net Claims Paid (non-cumulative)

[illegible]

S.19.01.01.15

[illegible]

Net RBNS Cost/B

[illegible]

[illegible]

5.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accounting year / Underwriting year (IHWY)	2020/21
Currency conversion	Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)
Continuing	2020/21
End of Business	2020/21

Gross Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01.01																	5.19.01.01.02
Development year (calendar amount)																	Current year, sum of years (cumulative)
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	16	17
C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019	C0110	C0111	C0112	C0113	C0114	C0115	C0116	C0117
Prév	R0100																
Ré-14	R0110																
Ré-13	R0120																
Ré-12	R0130																
Ré-11	R0140																
Ré-10	R0150																
Ré-9	R0160																
Ré-8	R0170																
Ré-7	R0180																
Ré-6	R0190																
Ré-5	R0200																
Ré-4	R0210																
Ré-3	R0220																
Ré-2	R0230																
Ré-1	R0240																
Ré-0	R0250																
Total	R0260																

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

5.19.01.01.03																	5.19.01.01.04
Development year (calendar amount)																	Current year, sum of years (cumulative)
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	16	17
C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019	C0110	C0111	C0112	C0113	C0114	C0115	C0116	C0117
Prév	R0300																
Ré-14	R0310																
Ré-13	R0320																
Ré-12	R0330																
Ré-11	R0340																
Ré-10	R0350																
Ré-9	R0360																
Ré-8	R0370																
Ré-7	R0380																
Ré-6	R0390																
Ré-5	R0400																
Ré-4	R0410																
Ré-3	R0420																
Ré-2	R0430																
Ré-1	R0440																
Ré-0	R0450																
Total	R0460																

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

5.19.01.01.05																	5.19.01.01.06
Development year (calendar amount)																	Current year, sum of years (cumulative)
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	16	17
C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019	C0110	C0111	C0112	C0113	C0114	C0115	C0116	C0117
Prév	R0500																
Ré-14	R0510																
Ré-13	R0520																
Ré-12	R0530																
Ré-11	R0540																
Ré-10	R0550																
Ré-9	R0560																
Ré-8	R0570																
Ré-7	R0580																
Ré-6	R0590																
Ré-5	R0600																
Ré-4	R0610																
Ré-3	R0620																
Ré-2	R0630																
Ré-1	R0640																
Ré-0	R0650																
Total	R0660																

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

5.19.01.01.07																	5.19.01.01.08
Development year (calendar amount)																	Current year, sum of years (cumulative)
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	16	17
C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019	C0110	C0111	C0112	C0113	C0114	C0115	C0116	C0117
Prév	R0700																
Ré-14	R0710																
Ré-13	R0720																
Ré-12	R0730																
Ré-11	R0740																
Ré-10	R0750																
Ré-9	R0760																
Ré-8	R0770																
Ré-7	R0780																
Ré-6	R0790																
Ré-5	R0800																
Ré-4	R0810																
Ré-3	R0820																
Ré-2	R0830																
Ré-1	R0840																
Ré-0	R0850																
Total	R0860																

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

5.19.01.01.09																	5.19.01.01.10
Development year (calendar amount)																	Current year, sum of years (cumulative)
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	16	17
C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019	C0110	C0111	C0112	C0113	C0114	C0115	C0116	C0117
Prév	R0900																
Ré-14	R0910																
Ré-13	R0920																
Ré-12	R0930																
Ré-11	R0940																
Ré-10	R0950																
Ré-9	R0960																
Ré-8	R0970																
Ré-7	R0980																
Ré-6	R0990																
Ré-5	R1000																
Ré-4	R1010																
Ré-3	R1020																
Ré-2	R1030																
Ré-1	R1040																
Ré-0	R1050																
Total	R1060																

Reinsurance RBNS Claims

5.19.01.01.11																5.19.01.01.12	
Development year (calendar amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	
	C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019	C0110	C0111	C0112	C0113	C0114	C0115	
Prév	R1100																
Ré-14	R1110																
Ré-13	R1120																
Ré-12	R1130																
Ré-11	R1140																
Ré-10	R1150																
Ré-9	R1160																
Ré-8	R1170																
Ré-7	R1180																
Ré-6	R1190																
Ré-5	R1200																
Ré-4	R1210																
Ré-3	R1220																
Ré-2	R1230																
Ré-1	R1240																
Ré-0	R1250																
Ré-14	R1260																
Ré-13	R1270																
Ré-12	R1280																
Ré-11	R1290																
Ré-10	R1300																
Ré-9	R1310																
Ré-8	R1320																
Ré-7	R1330																
Ré-6	R1340																
Ré-5	R1350																
Ré-4	R1360																
Ré-3	R1370																
Ré-2	R1380																
Ré-1	R1390																
Ré-0	R1400																
Ré-14	R1410																
Ré-13	R1420																
Ré-12	R1430																
Ré-11	R1440																
Ré-10	R1450																
Ré-9	R1460																
Ré-8	R1470																
Ré-7	R1480																
Ré-6	R1490																
Ré-5	R1500																
Ré-4	R1510																
Ré-3	R1520																
Ré-2	R1530																
Ré-1	R1540																
Ré-0	R1550																
Ré-14	R1560																
Ré-13	R1570																
Ré-12	R1580																
Ré-11	R1590																
Ré-10	R1600																
Ré-9	R1610																
Ré-8	R1620																
Ré-7	R1630																
Ré-6	R1640																
Ré-5	R1650																
Ré-4	R1660																
Ré-3	R1670																
Ré-2	R1680																
Ré-1	R1690																
Ré-0	R1700																
Ré-14	R1710																
Ré-13	R1720																
Ré-12	R1730																
Ré-11	R1740																
Ré-10	R1750																
Ré-9	R1760																
Ré-8	R1770																
Ré-7	R1780																
Ré-6	R1790																
Ré-5	R1800																
Ré-4	R1810																
Ré-3	R1820																
Ré-2	R1830																
Ré-1	R1840																
Ré-0	R1850																
Ré-14	R1860																
Ré-13	R1870																
Ré-12	R1880																
Ré-11	R1890																
Ré-10	R1900																
Ré-9	R1910																
Ré-8	R1920																
Ré-7	R1930																
Ré-6	R1940																
Ré-5	R1950																
Ré-4	R1960																
Ré-3	R1970																
Ré-2	R1980																
Ré-1	R1990																
Ré-0	R2000																

Gross Claims Paid (non-cumulative)

Gross undiscounted Best Estimate Claims ProvisionsGross Reported but not Settled Claims (RBNS)Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

Total	RD460			
Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable				

Reinsurance RBNS Claims

Total	
Net Claims Paid (non-cumulative)	

Total	RD660	
Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions		

Total

Not BBNE Claims

		S.19.01.01.17															S.19.01.01.18														
		Administrative and statistical annex															Financial data, item 19 (continued)														
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	(15 & 16)	17	18	19											
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750	C1760	C1770	C1780											
0.00	00000																														
0.04	00010																														
0.11	00030																														
0.12	00050																														
0.13	00060																														
0.14	00070																														
0.15	00080																														
0.16	00090																														
0.17	00100																														
0.18	00110																														
0.19	00120																														
0.2	00130																														
0.21	00140																														
0.22	00150																														
0.23	00160																														
0.24	00170																														
0.25	00180																														
0.26	00190																														
0.27	00200																														
0.28	00210																														
0.29	00220																														
0.3	00230																														
0.31	00240																														
0.32	00250																														
0.33	00260																														
0.34	00270																														
0.35	00280																														
0.36	00290																														
0.37	00300																														
0.38	00310																														
0.39	00320																														
0.4	00330																														
0.41	00340																														
0.42	00350																														
0.43	00360																														
0.44	00370																														
0.45	00380																														
0.46	00390																														
0.47	00400																														
0.48	00410																														
0.49	00420																														
0.5	00430																														
0.51	00440																														
0.52	00450																														
0.53	00460																														
0.54	00470																														
0.55	00480																														
0.56	00490																														
0.57	00500																														
0.58	00510																														
0.59	00520																														
0.6	00530																														
0.61	00540																														
0.62	00550																														
0.63	00560																														
0.64	00570																														
0.65	00580																														
0.66	00590																														
0.67	00600																														
0.68	00610																														
0.69	00620																														
0.7	00630																														
0.71	00640																														
0.72	00650																														
0.73	00660																														
0.74	00670																														
0.75	00680																														
0.76	00690																														
0.77	00700																														
0.78	00710																														
0.79	00720																														
0.8	00730																														
0.81	00740																														
0.82	00750																														
0.83	00760																														
0.84	00770																														

Accident year / Underwriting year	20020	Accident year (AY)
Currency conversion	20040	Not applicable / E
Currency	20030	EUR

Accident year / Underwriting year	20020	Accident year [AY]
Currency conversion	20040	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency
Currency	20010	EUR
	20000	3, 3 and 44 Income protection Insurance

Development	0
Test	0
Release	0

[illegible]

Development	\$ 19.01.01.0
0	
0	

[illegible]

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)	5,19,01,01,00
Development	0

[illegible]

Development	0
-------------	---

[illegible]

Development	0
-------------	---

[illegible]

Reinsurance RBNS Claims	5.19.01.01.1
Development	0

[illegible]

Net Claims Paid (non-cumulative)	\$ 19,011
Development	0

[illegible]

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions	\$ 19,01,01.1
Development	0

[illegible]

Net RBNS Claims	\$ 19,01,01.1
Development	0

Net RBNS Claims																	
S 10.01.01.17																	
Development year calculate amounts																	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	Current year claim of prior development
	C1000	C1001	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150	Total prior development
0.00	00100																
0.10	00110																
0.11	00120																
0.12	00130																
0.11	00140																
0.10	00150																
0.0	00160																
0.0	00170																
0.0	00180																
0.0	00190																
0.0	00200																
0.0	00210																
0.0	00220																
0.0	00230																
0.0	00240																
0.0	00250																
0.0	00260																
0.0	00270																
0.0	00280																
0.0	00290																
0.0	00300																
0.0	00310																
0.0	00320																
0.0	00330																
0.0	00340																
0.0	00350																
0.0	00360																
0.0	00370																
0.0	00380																
0.0	00390																
0.0	00400																
0.0	00410																
0.0	00420																
0.0	00430																
0.0	00440																
0.0	00450																
0.0	00460																
0.0	00470																
0.0	00480																
0.0	00490																
0.0	00500																
0.0	00510																
0.0	00520																
0.0	00530																
0.0	00540																
0.0	00550																
0.0	00560																
0.0	00570																
0.0	00580																
0.0	00590																
0.0	00600																
0.0	00610																
0.0	00620																
0.0	00630																
0.0	00640																
0.0	00650																
0.0	00660																
0.0	00670																
0.0	00680																
0.0	00690																
0.0	00700																
0.0	00710																
0.0	00720																
0.0	00730																
0.0	00740																
0.0	00750																
0.0	00760																
0.0	00770																
0.0	00780																
0.0	00790																
0.0	00800																
0.0	00810																
0.0	00820																
0.0	00830																
0.0	00840																
0.0	00850																
0.0	00860																
0.0	00870																
0.0	00880																
0.0	00890																
0.0	00900																
0.0	00910																
0.0	00920																
0.0	00930																
0.0	00940																
0.0	00950																
0.0	00960																
0.0	00970																
0.0	00980																
0.0	00990																
0.0	01000																
0.0	01010																
0.0	01020																
0.0	01030																
0.0	01040																
0.0	01050																
0.0	01060																
0.0	01070																
0.0	01080																
0.0	01090																
0.0	01100																
0.0	01110																
0.0	01120																
0.0	01130																
0.0	01140																
0.0	01150																
0.0	01160																
0.0	01170																
0.0	01180																
0.0	01190																
0.0	01200																
0.0	01210																
0.0	01220																
0.0	01230																
0.0	01240																
0.0	01250																
0.0	01260																
0.0	01270																
0.0	01280																
0.0	01290																
0.0	01300																
0.0	01310																
0.0	01320																
0.0	01330																
0.0	01340																
0.0	01350																
0.0	01360																
0.0	01370																
0.0	01380																
0.0	01390																
0.0	01400																
0.0	01410																
0.0	01420																
0.0	01430																
0.0	01440																
0.0	01450																
0.0	01460																
0.0	01470																
0.0	01480																
0.0	01490																

5.22.01.01
Impact of long term guarantees measures and transitionals

5.22.01.01.01
Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)								
			Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions	R0010	287985411,99	287985411,99		287985411,99		288389362,21	403950,22	288389362,21		403950,22
Basic own funds	R0020	116716133,64	116716133,64		116716133,64		116312204,01	-403929,63	116312204,01		-403929,63
Excess of assets over liabilities	R0030	116716133,64	116716133,64		116716133,64		116312204,01	-403929,63	116312204,01		-403929,63
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	116716133,64	116716133,64		116716133,64		116312204,01	-403929,63	116312204,01		-403929,63
Tier 1	R0060	116716133,64	116716133,64		116716133,64		116312204,01	-403929,63	116312204,01		-403929,63
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	R0090	102228415,10	102228415,10		102228415,10		102267758,17	39343,07	102267758,17		39343,07
Eligible own funds to meet MCR	R0100	116716133,64	116716133,64		116716133,64		116312204,01	-403929,63	116312204,01		-403929,63
Minimum Capital Requirement	R0110	34037299,38	34037299,38		34037299,38		34064493,41	27194,03	34064493,41		27194,03

AGRI PRÉVOYANCE - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	42318299,485	42318299,485	0,000
Counterparty default risk	R0020	13585017,544	13585017,544	0,000
Life underwriting risk	R0030	5907142,559	12748659,944	0,000
Health underwriting risk	R0040	69761662,888	70671327,076	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-34178399,939	-38318290,593	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	97393722,536	101005013,456	

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,000
Operational risk	R0130	4834692,564
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-3611290,920
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,000
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,000
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	102228415,100
Capital add-on already set	R0210	0,000
Solvency capital requirement	R0220	102228415,100
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,000
	R0430	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0440	0,000
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0450	0,000
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0460	6799771,060
Net future discretionary benefits		

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

AGRI PRÉVOYANCE - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100			

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.28.02.01
Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01
MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL,NL) Result	MCR _(NL,L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	25341655,80	0,00

S.28.02.01.02
Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	19963277,58	80839649,58	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	120364143,46	56896652,07	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

S.28.02.01.03
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(L,NL) Result	MCR _(L,L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	1500211,35	7195432,24

S.28.02.01.04
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		56582318,18	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		1832747,19	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	71438635,60		842054,54	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		7399294535,47

S.28.02.01.05
Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	34037299,38
SCR	R0310	102228415,10
MCR cap	R0320	46002786,80
MCR floor	R0330	25557103,78
Combined MCR	R0340	34037299,38
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	34037299,38

S.28.02.01.06
Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	26841867,14	7195432,24
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	80617486,88	21610928,22
Notional MCR cap	R0520	36277869,10	9724917,70
Notional MCR floor	R0530	20154371,72	5402732,06
Notional Combined MCR	R0540	26841867,14	7195432,24
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	26841867,14	7195432,24

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com